

Désactivation des bornes WiFi de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

WiFi : entre incompétence, incurie et prévarication.

Le communiqué (reproduit § page 3) d'Yves Peyré, Directeur de la Bibliothèque Sainte Geneviève, résume à lui seul l'état de la situation, face à son désarroi, il n'a maintenant plus le choix, il doit se couvrir en désactivant les bornes WiFi et se "débarrasser du bébé avec l'eau du bain".

[Document: [La lettre de signification à l'employeur du droit de retrait à l'origine des désactivations](#)]

Comment est-on arrivé à une telle situation ?

Si l'analyse actuelle officielle des effets biologiques et sanitaires des rayonnements BF[°], HF¹ et UHF² sur la personne humaine échappe à tout contrôle, sauf celle [des militaires](#), c'est qu'il y a forcément eu une conjonction d'éléments issus d'un processus politico-économique et scientifique.

L'exemple de la Bibliothèque Sainte-Geneviève en est révélateur, regardons y de plus près :

État des lieux :

- Des centaines d'étudiants-type confinés près de sources émettrices de RF³ dans une promiscuité et un environnement de structures métalliques, penchés dans les champs proches d'une myriade de lampes fluo compactes, qui pianotent sur des PC WiFi, un téléphone portable allumé dans la poche . . . et cerise sur le gâteau, le tout "nappé" dans un électrosmog qui dépasse à certains endroits 20 signaux différents de réseaux WiFi !. Face à cette situation il est facile de comprendre que le rapport dose / durée d'irradiation par les hyperfréquences micro-ondes affecte en premier le métabolisme de certains bibliothécaires, néanmoins en ce qui concerne ceux qui ne ressentent rien, eux aussi sont atteints, les irradiations . . . "se payant à crédit".

[[Comprendre / EHS les chiffres: reportage HD](#)]

Qui est responsable ?

1 – l'ADEME

- En ce qui concerne les lampes à basse consommation type fluo compactes, la faute inexcusable de l'ADEME est mise en évidence et ce n'est pas parce que l'agence a reconnu son erreur face aux caméras de TF1 que la situation a depuis changé. [[Comprendre / Comparatif : vidéo reportage HD en cours d'actualisation](#)]

En conséquence Next-up organisation demande au gouvernement de :

- prendre immédiatement ses responsabilités en publiant un décret interdisant la commercialisation des LFC à usage domestique et leur retrait immédiat de tous les lieux recevant du public.
- promouvoir l'utilisation des LED qui consomment 4 fois moins d'énergie que les LFC et qui ne génèrent aucune pollution environnementale.

Personne ne pourra dire qu'il ne savait pas, Ministres inclus, l'information détaillée sur les LFC et les LED est disponible sur un site spécifique : [[Sauvons la planète](#)]



"Étudiants-type" à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris

2 – l'AFSSET :

- L'agence n'a toujours pas fait sa révolution interne, [les propos accablants au Monde de Denis Zmirou](#) ex. Directeur Scientifique de l'agence ou ceux hallucinants de Guy Paillotin Président du Conseil d'Administration tenus au Sénat, n'ont aussi rien changé, l'AFSSET continue à désinformer !.

La suite logique : la demande de démission de Michèle Froment-Védrine Directrice Générale de l'AFSSET par PRIARTÉM est elle aussi restée lettre morte.

[[Comprendre : AFSSET La lettre de demande de démission](#)]

- Concernant l'AFSSET et le WiFi tout a été dit avec les preuves, que pouvons-nous faire de mieux ?

[[Dossier complet et accablant : "l'AFSSET cache le vérité"](#)]

- Conséquence logique, l'AFSSET n'est plus crédible : "[la solution risque donc d'être radicale](#)".

3 – Le (s) Gouvernement (s) :

- La situation est ubuesque, mais Roselyne Bachelot l'actuelle Ministre de la Santé en a-t-elle conscience ? En ce qui nous concerne il ne fait aucun doute qu'elle ne maîtrise d'aucune manière la situation, son entourage et ses conseils sous influence ne font perdurer qu'un scénario : ne rien céder sur l'essentiel, semer la confusion et parier sur l'essoufflement de la problématique.

Lorsque Madame le Ministre fait l'apologie des normes actuelles qui autorisent des irradiations allant jusqu'à 61 V/m **soit 1000 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$** a-t-elle testé cette dose sur sa propre personne ?

Si tel était le cas Madame Roselyne Bachelot ne serait déjà plus de ce monde depuis longtemps, en conséquence nous demandons à Madame le Ministre d'arrêter de "gesticuler" et de prendre ses responsabilités en s'informant sur les réalités de la situation.

[[Rapport du consortium scientifique BioInitiative](#)] [[Syndrome des Micro-Ondes](#)]

[**Pour évaluer l'état de la situation** : [Pétition BioInitiative en cours et Commentaires](#)]

4 – L'OMS, l'ICNIRP, la FSR, . . .

- Michaël Repacholi, ex. haut responsable à l'OMS du programme des CEM et président-fondateur de l'ICNIRP, prévaricateur notoire (manquements aux devoirs de sa charge), homme de paille des industriels traîne derrière lui un dossier accablant, néanmoins il ne devra pas être le seul à répondre de ses actes, la kyrielle de négationnistes de son aréopage en charge de responsabilités nationales a aussi sa part de co-responsabilité dans le scandale sanitaire actuel en cours. [Dossier en développements]

[[Dossier d'accusations à l'encontre de l'OMS et de M. Repacholi](#)]

- Concernant la FSR (Fondation Santé et Radiofréquences) un dossier est en cours demandant l'annulation du décret en date du 10 janvier 2005 portant reconnaissance d'établissement d'utilité publique de cette organisation, le Premier Ministre en sera le destinataire.

[Reportage en prochaine diffusion]

L'agrément d'utilité publique octroyé par décret ministériel introduit la définition d'une reconnaissance d'utilité sociale avec ses corollaires d'indépendance, ceci est l'élément essentiel à prendre en considération.

Malgré que la FSR ne fasse pas de délégation de service public, l'implication dans une telle structure (son Conseil d'Administration) de Membres à pouvoir décisionnel issus directement de l'industrie et d'opérateurs de téléphonie mobile, sont des indices probants qui nous donnent le droit de penser que la notion d'indépendance en tant que telle ne peut être garantie.

Nous pensons que cette décision de retrait d'agrément permettrait d'assainir une situation scandaleuse et réorienterait les fonds publics de la recherche Française "captés" par le FSR vers des organismes scientifiques indépendants de toute pression.

[[Dossier en cours](#) - Premiers éléments pour comprendre : [vidéo reportage HD](#)].

- BF°(Basses Fréquences), HF¹ (HyperFréquences), UHF² (Ultra Hautes Fréquences), RF³(RadioFréquences)

Documents : Précisions Réglementaires, Communiqué et Photos :

- Précisions complémentaires, suite à [la publication le 15 mai 2008 de la Lettre de signification à l'employeur](#) (chef d'établissement de la bibliothèque inter-universitaire et publique Sainte-Geneviève, place du Panthéon Paris 5ème) de la mise en application du droit de retrait :

- l'employé usant de son droit de retrait doit impérativement le notifier auprès de l'employeur par courrier écrit avec A/R.

- En outre celui-ci doit être consigné dans le registre 'Hygiène et Sécurité'.

Cette procédure permet de donner une trace écrite du retrait effectué et des causes qui l'ont motivé. Cela permet (conformément aux textes réglementaires) que le CHS et le médecin de prévention en soient informés.

- Particulièrement le fait que, tout droit de retrait doit entraîner une inspection d'urgence du CHS dans les 48h qui suivent celui-ci.

Sans ces formalités le "Droit de retrait" risque d'être sans effet dans le meilleur des cas, voir contesté par l'employeur (un mail n'ayant pas de valeur légale).

Communiqué de la Direction de la Bibliothèque Sainte-Geneviève relatif à désactivation des bornes WiFi.



10 Place du Panthéon, 75005 PARIS – TEL : 01.44.41.97.97 - FAX : 01.44.41.97.96

Paris le 15 mai 2008

Information sur le WiFi

Face à l'inquiétude manifestée par un agent déclarant souffrir de divers maux physiques qu'il impute à la présence de deux bornes wifi, la Bibliothèque Sainte-Geneviève et l'Université Sorbonne nouvelle Paris 3 à laquelle elle est administrativement rattachée ont pris les décisions suivantes.

Les bornes wifi incriminées seront provisoirement débranchées dans l'attente d'un diagnostic précis.

Une société sera sollicitée en vue de prendre dans les plus brefs délais des mesures de l'intensité des ondes.

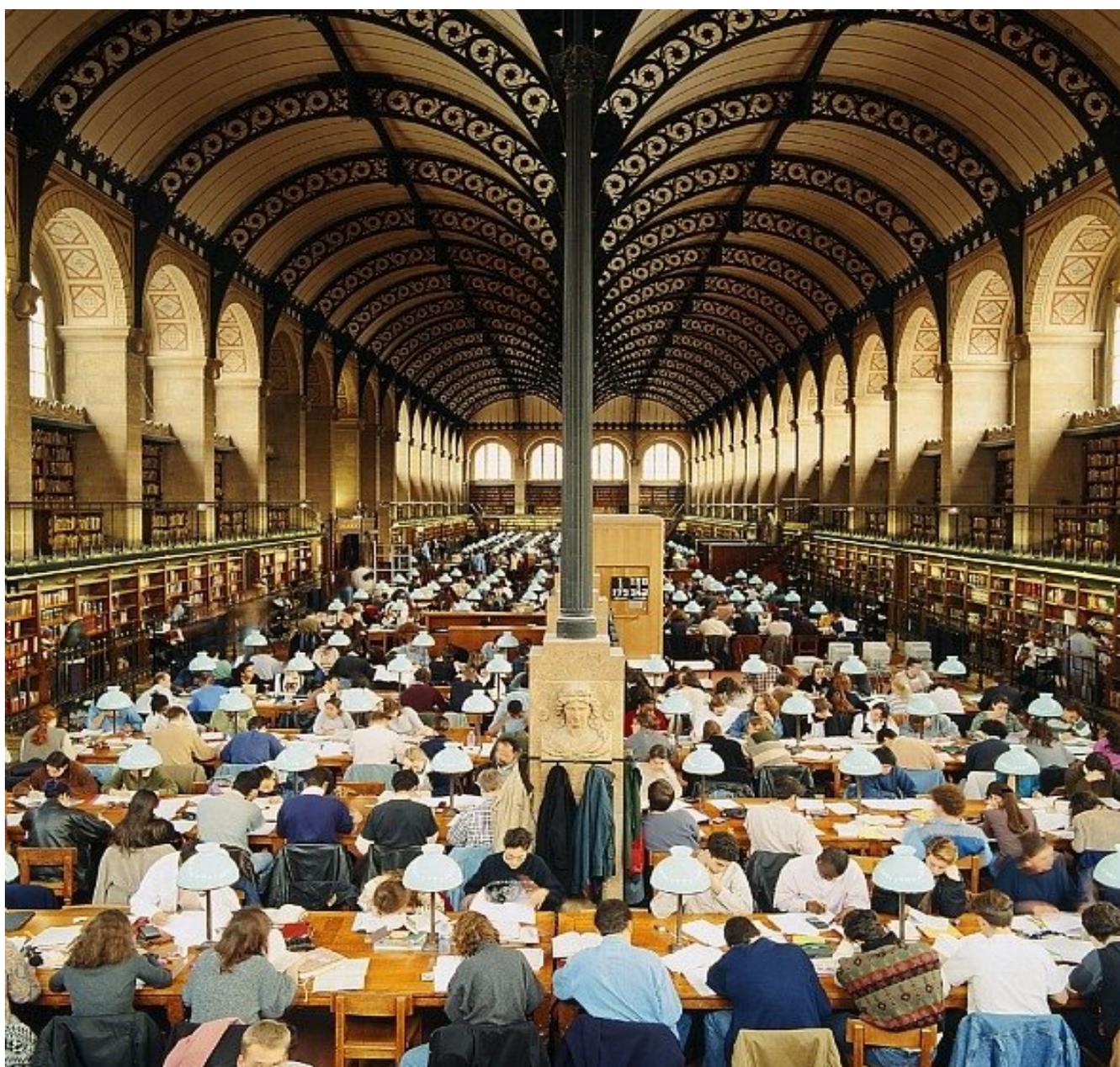
Les résultats, sitôt connus, seront soumis au Comité hygiène et sécurité de l'Université Sorbonne nouvelle Paris 3 réuni à titre exceptionnel en vue de statuer sur cette question.

L'Université sollicitera l'assistance de l'inspection hygiène et sécurité du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour éclairer le Comité dans sa prise de position.

Yves PEYRÉ
Directeur de la
Bibliothèque Sainte-Geneviève



- Façade extérieure Bibliothèque Sainte-Geneviève Paris -



- Salle principale Bibliothèque Sainte-Geneviève Paris -